

**ASSOCIATION KULTURA
GENEVE**

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
et états financiers
au 31 décembre 2024**

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale des membres de
ASSOCIATION KULTURA
Genève**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Association Kultura pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Carouge, le 6 mai 2025

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Lia Ferreira
Expert-réviseur agréée

Annexes : comptes annuels



ASSOCIATION MAISON KULTURA

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIFS	2024	2023
ACTIFS CIRCULANTS	91 313.39	130 166.19
Caisse	13.60	57.90
Postfinance	-	194.18
Banque Alternative	27 747.50	3 833.66
Disponible	27 761.10	4 085.74
Créances	86.20	33.30
Actifs de régularisation	63 466.09	126 047.15
Réalisable	63 552.29	126 080.45
ACTIFS IMMOBILISES	121 936.46	184 440.23
Parts sociales	200.00	200.00
Garantie loyer	617.45	-
Mobilier-informatique-Téléphonie	-	3.00
Immobilisations résultant de subventions et dons	121 119.01	184 237.23
TOTAL DES ACTIFS	213 249.85	314 606.42
PASSIFS	2024	2023
CAPITAUX ETRANGERS CT TERME	36 512.15	42 552.96
Créanciers fournisseurs	26 410.15	-
Créanciers (AVS, LPP, LAA, IJM)	-	12 763.30
Passifs de régularisation	10 102.00	29 789.66
CAPITAUX ETRANGERS LG TERME	-	2 412.00
Provisions	-	2 412.00
FONDS AFFECTES	172 750.51	262 401.39
Fonds affectés Transition	146 198.31	232 943.79
Fonds affectés GE Care Ukraine	26 552.20	29 457.60
FONDS PROPRES	3 987.19	7 240.07
Résultats reportés	7 240.07	7 289.19
Bénéfice (+) / Perte (-)	-3 252.88	-49.12
TOTAL DES PASSIFS	213 249.85	314 606.42

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

	budget 2024	2024	2023
Etat Genève BIC	160 000.00	159 000.00	123 000.00
Etat Genève BIC / Espace Jeunes	-	-	75 000.00
Etat Genève BIC	40 000.00	40 000.00	-
Etat Genève DCS Transition	-	-	60 000.00
Subventions canton Genève	200 000.00	199 000.00	258 000.00
Ville Genève DCSS	45 000.00	45 900.00	45 000.00
Ville Genève DFEL	55 000.00	-	-
Subventions Ville Genève	100 000.00	45 900.00	45 000.00
Subventions autres communes	20 000.00	3 300.00	-
Fondation privée genevoise	-	-	30 000.00
Subventions et dons divers	-	-	30 000.00
Aides financières du Canton de Genève - GE Care Uki	-	71 120.00	69 608.00
Cotisations et dons	1 500.00	1 903.58	1 500.00
Prestations	-	-	13 200.00
Utilisation locaux	-	-	6 155.00
Divers	4 500.00	1 040.68	142.80
Remboursement RHT et assurances	-	-	7 000.00
Intérêts créanciers	-	151.05	95.15
Produits extraordinaires	-	7 925.01	-
Autres recettes	6 000.00	82 140.32	97 700.95
TOTAL PRODUITS	326 000.00	330 340.32	430 700.95
Frais de personnel	196 000.00	126 624.10	227 634.95
Salaires bruts	170 000.00	107 388.30	193 599.40
Charges sociales	20 000.00	18 120.80	32 307.80
Autres charges personnel	2 000.00	1 115.00	1 488.65
Prestations de tiers	4 000.00	-	239.10
Frais de locaux	65 000.00	64 994.22	132 882.60
Mandats et honoraires <i>dont personnes proches</i>	35 000.00	46 319.00	54 875.54
	-	36 000.00	-
Frais de transports	-	-	50.15
Frais de bureau	20 000.00	14 456.59	18 287.58
Frais promotion et de représentation	5 000.00	2 134.14	199.00
Autres dépenses	5 000.00	224.25	246.72
Amortissements	-	87 194.42	86 335.00
Charges hors exploitation	-	74 210.96	-
Charges extraordinaires	-	7 086.40	-
TOTAL CHARGES	326 000.00	423 244.08	520 511.54
Attribution aux fonds affectés	-	-2 559.68	-159 608.00
Utilisation des fonds affectés	-	92 210.56	249 369.47
Bénéfice (+) / Perte (-)	-	-3 252.88	-49.12



ASSOCIATION MAISON KULTURA

DECOMPTE PROJET TRANSITION 2.0

DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2024

	Budget	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total	Différence
Etat Genève BIE	85 000	40 000	78 500	60 000	-		178 500	93 500
Ville de Genève	85 000	-	-	-	-		-	-85 000
Autres communes	85 000	-	5 200	-	-		5 200	-79 800
Collectivités publiques	255 000	40 000	83 700	60 000	-		183 700	-71 300
Loterie romande	255 000	-	200 000	-	-		200 000	-55 000
Fondation privée genevoise	255 000	-	255 000	30 000	-		285 000	30 000
TOTAL RECETTES	765 000	40 000	538 700	90 000	-		668 700	-96 300
Travaux de rénovation	400 000	-	299 064	46 274	21 816	6 443	373 597	-26 403
Plateforme et visibilité Kultura	240 000	-	15 243	30 571	1 286		47 100	-192 900
Frais généraux	125 000	17 297	150 447	61 098	1 031		229 872	104 872
TOTAL CHARGES	765 000	17 297	464 754	137 942	24 133	6 443	650 570	-114 430
RESULTAT	-	22 703	73 946	-47 942	-24 133	-6 443	18 130	18 130



ASSOCIATION MAISON KULTURA

COMPTE DE RESULTAT PAR PROJET AU 31 DECEMBRE 2024

	GE Care Ukraine	Transition Kultura 2.0	Admin
Etat Genève BIC / GE Care Ukraine	71 120.00	-	-
Etat Genève BIC / Admin	-	-	199 000.00
Subventions canton Genève	71 120.00	-	199 000.00
Ville Genève DCSS	-	-	45 900.00
Subventions Ville Genève	-	-	45 900.00
Subventions autres communes	-	-	3 300.00
Autres recettes	-	-	82 140.32
TOTAL PRODUITS	71 120.00	-	330 340.32
Frais de personnel	-	-	126 624.10
Salaires bruts	-	-	107 388.30
Charges sociales	-	-	18 120.80
Autres charges personnel	-	-	1 115.00
Frais de locaux	-	827.35	64 166.87
Mandats et honoraires	-	-	46 319.00
Frais de bureau	-	-	14 456.59
Frais promotion	216.20	1 286.39	631.55
Autres dépenses	-	-	224.25
Amortissements	-	87 191.42	3.00
Charges hors exploitation	73 809.20	-	401.76
Charges extraordinaires	-	-	7 086.40
TOTAL CHARGES	74 025.40	89 305.16	259 913.52
RESULTAT DES FONDS AFFECTES	2 905.40	89 305.16	-2 559.68
Bénéfice (+) / Perte (-)	0.00	-	67 867.12

ANNEXE 1
INFORMATIONS GENERALES

1. Mission de l'association

Kultura est la faîtière de la migration et de l'intégration à Genève : une courroie de transmission entre le monde associatif et l'État de Genève, la Ville de Genève et les communes.

Kultura est un lieu d'expression de la citoyenneté, un lieu d'accueil et de travail à disposition des associations.

Kultura offre également à ses membres une assistance personnalisée pour la création de leur association, la gestion administrative et comptable, la mise en place, les recherches de fonds et le suivi de leurs projets.

Adresse de correspondance

Rue des Savoises 15 – 1205 Genève

Personnes composant le Comité et employés au 31 décembre 2024

Bureau

BORDESSOULE Nadine	Présidente	Université de Genève (UNIGE) Regards sur l'interculturalité
BISEVAC Emir	Trésorier	ABCD
DIMITROVA Ekaterina		Quartiers Collaboratifs
MATRI Jalel		Le Pont
AVELINO Ana		Laços

AUTRES MEMBRES DU COMITÉ

DEONNA Emmanuel	Centre Martin Buber
DE SOUZA Fatima	IDDH
GUISSE Ibrahima	GMPA
LIA Maria Paola	CCSI – groupe des femmes
MADANI Amar	Mozaik
MASTROMATTEO Silvana	La caravane sans frontières

Employé-e-s :

Mme Denise dos Santos Amaro Diener, jusqu'au 30 septembre 2024

Mme Marina Jimenez Parra, jusqu'au 30 septembre 2024

M. Mahesh Lucien Lançon, jusqu'au 31 avril 2024

Personnes habilitées à signer collectivement à deux :

Madame Nadine Bordessoule, présidente et Monsieur Emir Bibevec, trésorier, *dès le 1^{er} octobre 2024.*

M. Jean Rossiaud, Président, M. Emir Bisevac, trésorier, Mme Denise dos Santos Amaro Diener, coordinatrice, *jusqu'au 30 septembre 2024.*

Personne chargée de la tenue de la comptabilité

FIEF Management SA, *dès mars 2024*

M. Maurizio Donati (VN prestations), jusqu'à février 2024

Organe de révision

Fiduciaire Chavaz (mandat confié en février 2020) Expert-réviseur agréé au sens de la LSR
Rue Jacques-Grosselin 8 - 1227 Carouge

ANNEXE 2
INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS 2024

1. Principes de présentation des comptes appliqués

La fédération est soumise :

- A la directive transversale « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées » adoptée par le Conseil d'Etat Genevois et entrée en vigueur le 28 avril 2022.
- Au Règlement LC 21 195 régissant les conditions d'octroi des subventions municipales de la Ville de Genève entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015

2. Détails sur divers postes du bilan et du compte d'exploitation

A Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été amorties selon la méthode directe et linéaire, au taux de 25%

B Indemnités accordées aux bénévoles

Pas d'indemnités accordées aux bénévoles.

C Subventions et dons reçus

	2024	2023	
	CHF	CHF	
Subventions de l'Etat de Genève	159 000,00	327 608,00	
Subventions de la Ville de Genève	45 900,00	45 000,00	
Subventions ponctuelles Etat de Genève	40 000,00	0,00	
Aides financières reçues	71 120,00	0,00	
Carouge	2 000,00	0,00	
Onex	300,00	0,00	
Grand-Saconnex	0,00	0,00	
Meinier	0,00	0,00	
Versoix	0,00	0,00	
Veyrier	1 000,00	0,00	
Loterie Romande	0,00	0,00	
Fondation privée genevoise	0,00	30 000,00	
Total	319 320,00	402 608,00	

D Détail des Actifs et Passifs de régularisation

Actifs de régularisation 63'466.09

Charges constatées d'avance 14'717.49

Infomaniak FA 5593224 du 01.01 - 12.05.25	648,00
Infomaniak FA 5880761 du 01.01 - 24.09.25	148,00
Infomaniak FA 5880760 du 01.01 - 28.09.25	8,00
Axa Ass. juridique du 01.01 - 30.09.25	734,96
La mobilière APG janvier à mars 2025	766,75
La mobilière LAA 2025	2 721,00
La mobilière LAAC 2025	484,50
Swisscaution -prime du 01.01.25- 3.04.2025	206,00
Faigle Rent janvier à mars 2025	470,25
Open Net janvier à mars 2025	356,73
Helvetia PME 01.02.25 - 01.02.2026	2 059,90
Investis Properties, loyer janvier 2025	5 893,00
Provision résiliation SIG Montbrillant	220.40

Produits à recevoir 48'748.60

Subvention - Etat de Genève	40 000,00
Décompte final 2024 OCAS	4'303.40
Décompte final 2024 LAA-APG	4'445.20

Passifs de régularisation 10'102,00

Charges à payer 3'433,75

Dynema décembre 2024	320,00
Faigle 4ème trimestre 2024	165,75
Swisscom décembre	277,00
Fiduciaire Chavaz SA	2 400,00
Frais bancaires	50,60
Provision SIG, frais de résiliation	220.40

Produits constatés d'avance 6'668,25

Loyer janvier 2025 Montbrillant 52	6'668,25
------------------------------------	----------

E Charges hors exploitation

Kultura s'est vue obligée de supporter les charges liées au loyer de l'adresse Montbrillant 52, dont les locaux sont occupés par une autre association, jusqu'au 30 septembre 2024.

Afin de couvrir cette charge, le département a octroyé à Kultura une aide financière, comptabilisée en « autres recettes ».

F Produits et charges extraordinaires

Produits extraordinaires 7'925.01

Extourne de provisions et charges à payer 5'365.33

Extourne de provisions liées aux fonds affectés 2'559.68

Charges extraordinaires 7'086.40

Extourne de produits à recevoir 2'638.60

Charges des années antérieures 4'447.80

Informations complémentaires

Fonds affectés

Les dons et subventions affectés à un projet particulier sont reconnus dans le compte de résultat, puis attribués aux fonds affectés dans le résultat des fonds.

Tableau des fonds affectés en CHF	au 31.12.2023	Attribution	Utilisation	au 31.12.2024
Transition 2.0	232 943,79	2 559,68	-89 305,16	146 198,31
GE Care Ukraine	29 457,60	0,00	-2 905,40	26 552,20
Total	262 401,39	2 559,68	-92 210,56	172 750,51

Evènements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun évènement important survenu après la date du bilan ayant un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs présentés ou devant être publiés ici.

Autre information

Aucune autre information n'est à mentionner selon l'article 959 C ch. 6 à 10 du Code des Obligations (garanties et cautions).